

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désiront s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M. J. B. Bolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Souscriptions en faveur de la fondation d'une maison d'hospitalières à Chicoutimi; faveurs spirituelles accordées à ceux qui contribueront à cette bonne œuvre.—La colonisation et l'agriculture dans la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs.—M. Thomas Chapais, avocat, rédacteur-en-chef du *Courrier du Canada*; nous des anciens élèves du Collège de Ste-Anne qui ont contribué et qui contribuent actuellement à la rédaction de plusieurs journaux religieux, littéraires, politiques et d'agriculture; responsabilités du journaliste.

Causerie Agricole : Culture des bois et forêts (Suite).—Formation des tiges des arbres dans les plantations des arbres isolés et d'alignement.—Lieux dans lesquels on peut planter des arbres, et précautions à prendre pour le succès ultérieur de ces plantations.

Sujets divers : L'influence de la lumière et de l'ombre sur la végétation.—Influence des plantes et de la nourriture sur la qualité du lait et de ses produits.—Respectons les oiseaux.

Choses et autres : Appreciation des orgues "Dominion" à Pétranger.—La vente des produits agricoles ne doit pas être différée, quand les prix qu'on en peut obtenir par la vente sont raisonnables.—La culture et l'usage des instruments aratoires aux Etats-Unis.

Recettes : Prescriptions pharmaceutiques pour les chevaux : Lavement vermifuge, ou contre les vers.—Mastication (qui excite l'appétit) stomacal.—Masticatoire stimulant.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

"L'élevage du cheval;" des soins à lui donner.—Prix, 20 cts.

"Les veillées canadiennes," traité élémentaire d'agriculture, approuvé par la Société d'agriculture du Bas-Canada, par Frs M. Ossaye.—Prix 25 cts.

"Petit traité sur la culture du tabac," par Ls N. Gauvreau, Secr. N. P., membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec, 2e édition.—Prix, 10 cts.

"Le mouton," traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, etc., arpenteur, membre du Conseil d'agriculture de la province de Québec.—Prix, 15 cts.

"Lettres sur la vie rurale," par M. Victor de Tracy.—Prix, 60 cts.

"Le vétérinaire pratique" traitant des soins à donner aux chevaux, aux bœufs, aux moutons, aux cochons et à tous les animaux de basse-cour, par E. Hocquart.—Prix 60 cts.

REVUE DE LA SEMAINE

Souscription en faveur de la fondation d'une maison d'hospitalières à Chicoutimi.—Les religieuses de l'Hôpital général de Québec offrent leurs remerciements aux amis de la communauté et à toutes les personnes zélées et charitables qui ont bien voulu encourager le petit bazar, tenu à Québec, en faveur de la fondation d'une maison d'hospitalières à Chicoutimi. Le produit net du bazar s'élève à \$868, beau résultat si l'on considère que les effets ont été confectionnés et réunis en quelques semaines. Aussi les religieuses sont-elles heureuses de reconnaître que ce généreux empressement de la part du public double à leurs yeux le prix des services rendus.

Pour mieux témoigner leur gratitude à ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont jusqu'ici contribué à l'œuvre, à ceux aussi qui voudront y contribuer par une offrande quelconque, les religieuses feront célébrer dans l'église de l'Hôpital général, pendant le mois de mai, quinze basses messes à l'intention des bienfaiteurs. Elles feront de plus chanter un grand-messe à la même intention, un jour du même mois de mai qui sera annoncé d'avance.

La colonisation dans la Gaspésie et la Baie-des-Chaleurs.—Voici la deuxième partie du travail de M. Joncas, sur cette importante question, que nous empruntons au *Canadien* :

II

Grande-Rivière, 25 février 1884.

"La Gaspésie comprend les comtés de Gaspé et de Bonaventure et couvre une superficie de terrain de 8,613 milles carrés. Elle est bornée par le fleuve St-Laurent au nord et par la Baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche au sud."

"Cette péninsule est aussi grande que le Royaume de Belgique où l'on compte plusieurs millions d'habitants, et elle offre à la colonisation de vastes étendues d'un territoire fertile, capable de recevoir pour le moins un demi-million d'habitants. Elle présente dans ses contours une ligne d'environ quatre cent milles de côtes et mesure quatre-vingt-dix milles dans sa plus grande largeur"—(Stanilas Drapeau, *Colonisation du Bas-Canada*.)

S'il faut en croire les traditions laissées et rapportées par les premiers historiens de la Nouvelle France, la Gaspésie aurait été connue dès le onzième siècle. Alors les habitants du Groënland et de l'Islande, dans leurs expéditions sur les côtes méridionales de notre continent et dans notre Golfe, auraient pénétré jusqu'à Gaspé. Suivant le professeur danois Rafin, Gaspé était même, aux onzième, douzième et treizième siècles un poste de pêche fréquenté et entretenu par les hommes du nord.

Mais laissons de côté les traditions légendaires et voyons en à l'histoire.

La première partie de la province de Québec, c'est l'immortel Cartier aborda avec ses vaisseaux fut le district de Gaspé. La première croix arborée sur cette terre du Canada que le brave capitaine Malouin venait de découvrir, fut plantée sur un monticule qui domine l'entrée du Bassin de Gaspé. En même temps que les armes du Roi de France, la religion s'introduisait au milieu des peuplades barbares qui habitaient les forêts de la Gaspésie, et du pied de ce gage de notre rédemption que tant d'hommes illustres devaient plus tard faire grandir en l'arroasant de leurs sueurs et en le fécondant de leur sang, Cartier, le premier de nos prédicateurs catholiques, montrait le ciel aux sauvages qui l'entouraient, et cherchait à leur faire comprendre que de cette croix tous les hommes devaient attendre le salut.

Pendant plus de deux siècles après sa découverte par Cartier, cependant, les progrès du district de Gaspé ont été nuls, si l'on en juge par le faible accroissement de sa population. Pourtant la fertilité de son sol, la grande richesse des eaux qui le bordent, lui assignaient une place préminente dans les rangs de la civilisation et du progrès; les nombreux avantages qu'offrait l'exploitation de ses ressources auraient dû y attirer plus tôt une population fixe. Comment donc expliquer l'abandon où on l'a laissé pendant deux cents ans?

Voici ce que nous dit le Dr N. Lavoie, ex-commandant du bateau à vapeur le "Lady Head," dans son rapport au ministre de la marine et des pêcheries du Canada, en 1870 :

"Les côtes de Gaspé sont un nombre des premières parties de notre pays visitées par ceux qui ont découvert le Canada, et la richesse de leurs eaux n'ont pas manqué d'attirer leur attention immédiate. De hardis pêcheurs de la Bretagne et de la Normandie ouvrirent des établissements de pêche spécialement à Paspébiac, à Percé et à Mont-Louis. Si l'on s'en rapporte à l'histoire primitive de la côte de Gaspé, il ne paraît pas que ces gens aient fait sur nos rivages un séjour permanent.

"Ils arrivaient de bonne heure au printemps et s'en retournaient en France à l'automne, comme font encore de nos jours, les pêcheurs français sur les Côtes de Terre-Neuve. Quelquefois on laissait un gardien pour prendre soin de l'établissement pendant l'hiver. On comprend dès lors la lenteur des progrès de la colonisation pendant toute la durée de la domination française. En outre, les incursions nombreuses et fréquentes que l'Angleterre faisait dans le Golfe et dans la Baie des Chaleurs plusieurs forts dans lesquels ils pouvaient s'enfermer en cas de danger."

"Après la conquête il s'écoula un long temps avant que de nouveaux établissements surgissent, et ce ne fut que quand la paix eut été définitivement proclamée, après la guerre de 1755, que quelques familles canadiennes, anglaises, irlandaises, écossaises s'établirent sur différentes parties de la côte pour cultiver la terre et faire la pêche. Les cultivateurs étaient moins nombreux que les pêcheurs, c'est ce qui explique pourquoi l'agriculture a fait si peu de progrès. S'il en eût été autrement, nous verrions aujourd'hui une population vivante à Paise, au lieu de l'état de dépendance dans lequel elle se trouve. La passion de la pêche a paralysé toutes choses et a tenu le pêcheur de Gaspé dans une espèce d'apathie d'où il commence à peine à sortir."

L'auteur des lignes qui précèdent aurait pu ajouter que même de 1755 jusqu'à 1860, après que les quelques familles dont il parle se furent établies à Gaspé, les produits de la culture pendant cette période ont été comparativement nuls et la colonisation ne paraît pas avoir fait plus de progrès que de 1534 à 1755.

La pêche était surabondante. Cette industrie seule était plus que suffisante pour permettre aux Gaspésiens de vivre à Paise. Dans ces conditions la culture des terres était considérée comme inutile et superflue.

Pourquoi cultiver, pourquoi travailler à la terre, lorsque avec le seul produit de la pêche, non seulement on vivait à

Paise, on payait les comptes chez le marchand, mais encore on pouvait mettre de l'argent au coffre? Alors chaque pêcheur livrait au négociant autant de poisson que celui-ci voulait en acheter. N'avait-il besoin de faire autre chose que de jeter ses filets?

"C'était là le bon vieux temps, me disait dernièrement un vieillard qui va bientôt entendre sonner la dernière heure de la centième année d'une existence bien remplie. "C'est incroyablement, me disait-il, la quantité de poisson qui se prenait de mon temps. Il n'y avait qu'à jeter les lignes pour les retirer chargées. Et nous n'étions pas obligés comme aujourd'hui d'aller 20 à 30 milles au large; nous pêchions tout près de terre. Pas de misères, pas de dangers à courir et du poisson en abondance. Ah! il y a trop de monde maintenant, ce beau temps ne reviendra plus. L'automne, tous nos comptes réglés, nous allions chez le marchand chercher notre revenu. Souvent à la fin de la saison nous avions des sacs à plomb pleins de piastres françaises; avec cela nous achetions du rhum, farine, lard, etc., et l'hiver se passait gaiement en folles, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre, jusqu'à ce que tout fut épuisé. Alors nous n'avions qu'à aller chez Messieurs Robin, ses magasins étaient toujours ouverts."

Et c'est ainsi que les choses se sont passées à Gaspé pendant plus d'un siècle. L'on pêchait pendant quatre mois de l'année et le reste du temps était consacré aux amusements et à la gaîté.

En 1822 il n'y avait pas même de chemin dans cette partie de la province. Les seuls moyens de communication entre les postes de pêche étaient la raquette à travers la forêt pendant l'hiver et le bateau de pêche, le long du rivage, pendant la belle saison. Il y a quelques années, à peine, nous étions forcés, pour nous rendre à Québec, après la clôture de la navigation, de passer des journées entières assis sur un tréfane péniblement tiré par quatre chiens: heureux encore, lorsque la fortune nous favorisait d'un logement pour la nuit et que nous n'étions pas obligés de la passer sur le bord du sentier, dans un trou creusé dans la neige, et abrité par quelques misérables branches de sapin. Qui, ayant été une fois forcé de passer à travers l'ancien chemin Kempt, n'en conservera pas toute sa vie le souvenir?

Ce n'est donc à proprement parler que depuis environ trente ans que la Gaspésie a commencé à être colonisée; ce n'est que lorsque la motue s'est un peu éloignée du rivage, lorsque les maisons de commerce ont senti le besoin de diminuer les avances et le crédit, que les habitants se sont vus forcés de défricher et d'ensemencer leurs terres.

Et depuis ce temps, quelle n'a pas été la rapidité des progrès de l'agriculture et de la colonisation, etc., dans notre district? Un chemin de première classe est ouvert sur tout le parcours de Cap Chatte à Ristigouche, de nombreuses routes de colonisation facilitent le défrichement des terres de l'intérieur, une ligne télégraphique nous permet de communiquer en toutes saisons avec les grands centres, tous les jours le cornet du postillon nous annonce l'arrivée des mailles de Sa Majesté, de jolis villages s'élèvent aujourd'hui là où il y a vingt ans, il y a dix ans même, était la forêt vierge, et les bateaux à vapeurs et les locomotives du chemin de fer Intercolonial ont avantageusement remplacé les chiens hargneux qui autrefois étaient notre seule ressource.

Les trois quarts d'une population de 45,000 âmes ont compris que leur avenir était dans la colonisation et l'agriculture; ils se sont courageusement mis à l'œuvre et ont été bien récompensés de leur travail: menant de front la culture et la pêche, mais donnant la préférence à la première, ils vivent heureux, honorablement, et à l'abri du besoin.—L. Z. J.

M. Thomas Chapais, avocat, rédacteur-en-chef du "Courrier du Canada."—Nous nous faisons plaisir de saluer l'entrée de M. Thomas Chapais comme rédacteur-en-chef du "Courrier du Canada." Son grand talent et ses hautes connaissances le destinaient d'avance à cette importante et belle mission: c'était dans ses goûts, et il s'y est préparé par de fortes études.

Nous nous rappelons qu'en 1875, à l'occasion de la fête du supérieur du Collège de Ste Anne, M. Chapais, alors élève de cette institution, avait été choisi pour remplir le rôle de "Thomas Morus" à la représentation d'un drame en trois actes, intitulé "Thomas Morus." Le lendemain, comme c'est l'habitude,

les élèves faisaient une procession dans le village, à laquelle s'associaient joyeusement les citoyens du village, par des ornements de verdure et pavillons de toutes sortes, avec inscriptions appropriées à la circonstance. Ce jour, là nous avons inscrit sur une banderolle, les mots suivants : " Puisse la presse Canadienne compter dans son sein des hommes comme le Thomas Morus d'hier soir." En effet, la veille, le jeune Chapais s'était réellement surpassé dans son rôle de " Thomas Morus," comme il se distinguait un mois après, à la séance de la distribution des prix, en obtenant le plus grand nombre de prix, et en prononçant un brillant éloge de l'immortel fondateur du Collège de Ste Anne : le Révd Chs-Frs Painchaud.

Ce souhait que nous faisons à M. Chapais en 1875, est aujourd'hui réalisé ; il ne nous reste plus qu'à désirer pour lui de nombreux succès dans sa nouvelle carrière qui sera parfois épineuse, mais toujours noble à remplir, sous cette devise : " Je crois, j'espère et j'aime."

Si c'est un honneur pour un Collège de fournir des journalistes à son pays, le Collège de Ste Anne peut en compter plusieurs parmi ses anciens élèves. Comme rédacteurs-en-chef du *Courrier du Canada*, qui ont précédé M. Thomas Chapais, nous comptons MM. P. R. Vallée, Guillaume Amyot et le Dr N. E. Dionne ; M. F. M. Derome, rédacteur du *Canadien* et de plusieurs revues littéraires ; M. l'abbé Raymond Casgrain, qui a si largement contribué à la fondation des *Soirées Canadiennes*, du *Foyer Canadien*, et est actuellement collaborateur de plusieurs publications littéraires ; M. John Costigan (ministre actuel de l'Intérieur) qui a contribué à la rédaction de plusieurs journaux dans le Nouveau-Brunswick ; M. J. Gleason, rédacteur du *National* ; M. l'abbé A. N. Leclerc, rédacteur de la *Gazette des Campagnes* de 1862 à 1869, des *Annales de la bonne Sainte Anne de Beauport* et de la *Gazette des Familles* ; M. P. Hudon, assistant rédacteur à la *Minerve* et au *Courrier du Canada* ; M. Ch. E. Rouleau, assistant-rédacteur à la *Minerve* et occupant actuellement la même charge au *Canadien* ; M. J. C. Chapais, rédacteur du *Journal d'agriculture illustré* ; M. Aug. Bechard, rédacteur du *Siguenay* ; M. L. Pelletier, attaché à la rédaction du *Telegraph* de Québec ; M. Emile Dumais, rédacteur de *l'Industriel*, etc. ; M. Jean Amyot, rédacteur de *l'Organe de la Miée* ; M. James Smith, collaborateur de plusieurs journaux ; M. Arthur Thiboutot, collaborateur de plusieurs journaux, sur des sujets agricoles dont il a fait une étude particulière ; et les MM. Demers, propriétaires actuels du *Canadien* et de *l'Événement*. C'est une liste assurément bien remplie, et qui s'augmentera davantage. Nous la souhaitons, pourvu que ceux qui seront appelés dans cette carrière fassent servir leurs talents à combattre les combats de la bonne presse.

La mission du journaliste est pleine de responsabilités ; nous aurons à rendre compte du bien que nous aurions pu faire et que nous n'avons pas fait. Parmi les noms cités plus haut, trois ont déjà comparu au tribunal du Souverain Juge, pour rendre compte de leurs actes comme écrivains ; ceux-là, nous n'en doutons pas, avaient à leur crédit une mission bien remplie, puisqu'ils ont travaillé à nous faire aimer notre sainte religion et qu'ils ont contribué à servir les intérêts de leur pays. Nous aurons aussi notre tour à

rendre compte de nos devoirs d'état. Comme journalistes, jetons un coup d'œil sur le passé, et voyons si nous avons bien accompli notre mission : si nous n'avons pas à nous reprocher les mauvaises doctrines que nous avons propagées, et contribué par là à jeter le trouble dans les consciences par de fausses interprétations et de faux exposés ; si nous n'avons pas contribué à amoindrir l'autorité de ceux qui ont charge d'âmes, en leur disputant les pouvoirs dont ils sont revêtus et en les traitant comme des hommes ordinaires ? Si en nous attachant à ternir les réputations d'une manière malicieuse et mensongère, nous n'avons pas par là contribué à jeter le trouble et la désolation dans les familles de la plus haute respectabilité ? Si par la publication de romans, le plus souvent immoraux et orduriers, nous n'avons pas contribué à la perte morale de ceux qui nous lisaient ?—En voilà assez pour nous faire comprendre la responsabilité qu'assume le journaliste qui a le souci de sa noble et importante mission. Faire le bien, combattre le mal : voilà ce qui fait la dignité de la presse. Nous ne aurions jamais avoir trop d'écrivains pour travailler à cette belle mission, et les institutions qui sont appelées à les former accomplissent une tâche religieuse et patriotique à la fois.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DES BOIS ET FORETS.—(Suite)

Formation des tiges des arbres dans les plantations des arbres isolés et d'alignement.—Lorsque les arbres végètent en massifs, leur tige s'élève naturellement et sans aucun secours de l'art : alors ils donnent, à leur maturité, tous les genres de produits dont leur essence est susceptible ; mais il n'en est pas de même lorsqu'ils sont plantés isolément.

Il est donc important de connaître les moyens qu'il faut employer pour procurer de belles tiges à ces arbres. Nous allons les exposer ici.

Dans la première année de leur plantation, les arbres poussent beaucoup de bourgeons le long de leur tige, et cet effet est particulièrement occasionné par la soustraction de leur tête. La sève ascendante, ne trouvant plus au point de section de la tête les canaux ordinaires dans lesquels elle se distribuait pour alimenter la végétation des branches supérieures, se trouve engorgée dans les canaux inférieurs de la tige, en perce l'écorce, et y produit un grand nombre de bourgeons.

Si on les laissait croître tous, ils se partageraient toute la sève de l'arbre, et, avec le temps, il ne présenterait plus qu'un buisson. Il faut donc l'écarter très souvent depuis le pied jusqu'à dix-huit pouces environ de l'extrémité supérieure de la tige, afin de forcer la sève à s'élever en abondance dans les bourgeons de cette partie, et de leur procurer la végétation la plus vigoureuse.

À la fin d'août ou au commencement de septembre de la première année, on choisit, parmi ces bourgeons supérieurs, trois ou quatre branches des plus fortes, et l'on rabat entièrement toutes les autres.

Après ce premier choix, on en fait un second pour déterminer la branche qui doit former la nouvelle tige, ou plutôt la continuation de la tige de l'arbre.

A cet effet, ce n'est pas toujours la branche la plus vigoureuse qu'il faut choisir, mais celle qui se trouvera la plus verticale et la mieux placée.

Pour en activer la végétation, on la laisse intacte, et l'on écarte un peu les autres branches.

Pendant la seconde année, on continue l'ébourgeonnement de la tige, on rabat avec un croissant ou avec une serpette les branches écourtées l'année précédente, mais seulement à douze poncos de la tige; et si la branche-tige avait poussé des branches latérales trop vigoureuses, on les écourterait un peu en éventail.

Pendant la troisième année, on supprime le plus promptement possible, et à rez tige, les chicots des branches écourtées la première année, et l'on écourte un peu et toujours en éventail les branches inférieures de la branche-tige.

Pendant la quatrième année, même conduite; mais on ne supprime qu'un tiers des branches écourtées les années précédentes, afin que l'arbre puisse acquérir une grosseur proportionnée à sa hauteur.

Pendant la cinquième année, on laisse reposer l'arbre.

Pendant la sixième année, on supprime les chicots les plus anciens et la moitié des autres, et l'on continue d'écourter en éventail les branches latérales de la branche-tige.

Enfin, on répète les mêmes opérations tous les deux ans.

Nous devons faire observer que le bourgeon qui a été choisi pour faire la continuation de la tige peut n'être pas toujours placé assez près de sa section pour qu'il ne reste pas un chicot au dessus de la branche-tige. Dans ce cas, on rabat le chicot le plus près possible de cette branche aussitôt qu'elle a acquis assez de grosseur pour en couvrir la plaie avec son écorce, et lorsque l'opération a été bien faite, au bout de deux ou trois ans, on ne reconnaît plus la place où elle existait.

Par ces procédés, les branches ne sont jamais assez fortes pour former de grandes plaies; elles se cicatrisent aisément et sont bientôt recouvertes par l'écorce.

Depuis six jusqu'à quinze ans de plantation, il faut laisser aux arbres isolés, on les émondant, autant de hauteur de tête que de longueur de tronc, c'est le véritable moyen de procurer de belles proportions à leur tige. Au-delà de cet âge, on peut les émonder jusqu'aux deux tiers de leur hauteur totale, mais jamais plus haut, parce qu'alors l'abondance de la sève tourmente la tige, et lui fait prendre des formes bizarres qui on diminuent beaucoup la valeur.

Les nœuds des branches ou des chicots que l'on supprime ou émondant les arbres doivent être rasés bien uniment sur la tige, sans aucun éclat ni protubérance. Les plaies en seront plus larges; mais elles sont plus aisément et plus promptement recouvertes par l'écorce que lorsque l'opération n'est pas faite avec ce soin particulier.

L'émondage des arbres isolés peut se faire sans inconvénient sur les bois durs comme sur les bois blancs. Cependant il faut convenir qu'à l'exception de l'orme, qui à tout âge a la propriété particulière de recouvrir les plaies qu'on lui fait lorsqu'elles sont parées, les autres essences de bois durs ne se prêtent pas aussi bien aux émondages périodiques, et même que si

les époques des émondages sont trop reculées, ils deviennent funestes à ces arbres. Mais lorsque leur tige a été bien formée dans le principe, et qu'on les émonde au plus tard tous les quatre ou cinq ans, on peut sans inconvénient en continuer l'émondage périodique jusqu'à l'âge de trente ou quarante ans. Alors ils ont déjà acquis une tige beaucoup plus élevée que ceux de même essence que l'on aurait abandonnés à la nature.

Quant aux arbres en massifs, tels que les futaies sur taillis, on ne doit jamais se permettre de les émonder, parce que les branches en sont trop anciennes et l'écorce trop dure pour que les plaies de l'émondage puissent jamais se cicatriser et se recouvrir.

Lieux dans lesquels on peut planter des arbres, et précautions à prendre pour le succès ultérieur de ces plantations :

10. Le long des chemins vicinaux.

Les arbres doivent être placés sur le revers d'un fossé d'eau moins trois pieds de largeur, afin d'y être préservés du choc des voitures, et même des premières atteintes des bestiaux.

Jusqu'à l'âge d'environ trente ans, les racines et l'ombrage de ces arbres n'occasionneront aucun tort sensible aux récoltes voisines; mais à compter de cette époque, il augmente dans une progression rapide. On parvient à le diminuer beaucoup en isolant aussi les arbres du côté des terres en culture par un contre-fossé d'un pied de largeur, que l'on rafraîchit exactement tous les trois ou quatre ans, et en émondant les arbres aux mêmes époques.

Dans quelques localités, au lieu de contre-fossés, on sème, le long des plantations, des fourrages artificiels qui produisent à peu près le même effet, celui d'arrêter l'allongement des racines des arbres.

20. Sur les bords des rivières et des ruisseaux non navigables.

Pour que les plantations d'arbres puissent prospérer dans ces lieux, il faut que les rives des cours d'eau soient disposées de manière que dans les débâcles les glaces ne puissent pas les endommager.

Autour des mares, des étangs, sur les bords des marais tourbeux, sur les marais non tourbeux, et généralement sur toutes les places fraîches et humides qui n'offrent aucun produit et dont les émanations sont malsaines.

40. Autour des prairies encloses, lorsqu'elles ont une certaine étendue.

50. Sur les grandes routes. Dans ce dernier cas, il faut observer les mêmes conditions que pour la plantation des arbres le long des chemins vicinaux.—(A suivre.)

L'influence de la lumière et de l'ombre sur les végétaux.

L'influence de la lumière est si puissante sur les végétaux, que, quoiqu'ils en soient privés pendant la moitié ou au moins le tiers de leur vie, à raison des alternatives du jour et de la nuit, ils s'étiolent et finissent par mourir lorsqu'on les met dans l'impossibilité d'en jouir par le transport et leur séjour dans un lieu où elle ne pénètre pas.

Une diminution de lumière longtemps prolongée et, encore plus, habituelle, doit produire sur les plantes

une partie plus ou moins grande des effets de l'obscurité; aussi celles qui se trouvent dans ce cas, sont-elles moins colorées, moins odorantes, moins savoureuses, plus aqueuses, plus allongées relativement à leur grosseur, dans toutes leurs parties; aussi leurs fleurs sont-elles moins nombreuses, avortent-elles plus souvent, et leurs fruits sont ils plus petits et plus tardifs.

Ces résultats, qui sont chaque jour des milliers, même des millions de fois sous les yeux des cultivateurs, dont ils sont si souvent les victimes, devraient les engager à ne point faire des semis et des plantations à l'ombre des arbres, à ne point semer trop dru ou trop rapproché, à ne point mélanger de petites et de grandes plantes, des plantes d'une végétation hâtive et d'une végétation tardive, dans le même semis ou dans la même plantation, etc; malgré cela ils le font avec connaissance.

Cependant il est des cas où on est obligé de planter à l'ombre, malgré les inconvénients qui en résultent; le plus commun de ces cas est celui où il est question de remplacer les arbres morts d'un quinquonce, de regarnir les vides d'un massif, etc. Il est tel verger où, depuis cinquante ans, on plante dans cette intention, et toujours sans succès. Pour arriver complètement et rapidement au but, il n'y a pas d'autre moyen que de renouveler la plantation, ou de l'éclaircir de manière que les arbres aient toute la lumière nécessaire. Si l'on persiste à vouloir remplacer ou regarnir, il faut substituer une espèce d'arbre de genre et même de famille différente, afin que les obstacles à la réussite produits par le défaut de lumière ne se combinent pas à ceux non moins grands de l'appauvrissement du sol.

Cependant il est des terrains, tels que ceux qui sont sablonneux ou secs, ou argileux, et exposés à tous les feux du soleil du midi, pour les productions desquels l'ombre est un bien, parce qu'elle diminue leur température, et empêche la trop prompte évaporation de l'humidité qu'ils contiennent, humidité sans laquelle il ne peut y avoir de belle végétation.

Cependant il est des plantes qui, par leur nature, ne peuvent vivre lorsqu'elles sont constamment frappées des rayons du soleil, et pour qui une ombre continue, ou seulement pendant les chaleurs de l'été, est indispensable. Le semis des graines fines, dont le plant ne doit avoir qu'une ou deux lignes de longueur de racines pendant les premiers mois de son existence, serait inmanquablement desséché, à moins qu'on ne l'arrosât plusieurs fois par jour, si on ne le faisait pas à l'ombre ou si on ne l'ombrageait pas: de là l'importance, dans les pépinières, des abris: mobiles ou autrement.

Les plantes herbacées, qu'on transplante à l'époque des chaleurs de l'été, ont besoin d'être ombragées pendant quelques jours, afin que l'évaporation qui se fait par leurs feuilles soit diminuée autant que possible, et toujours proportionnée à la petite quantité de sève qu'elles peuvent tirer de la terre, ou des arrosements, par leurs racines.

On emploie, dans les pépinières bien montées, plusieurs moyens artificiels pour donner de l'ombre aux semis ou aux plantations qui en demandent.

1o. Les murs exposés au nord. Il ne faut pas qu'ils soient trop élevés, parce que les plants n'auraient pas

assez d'air; il ne faut pas, pour la même raison, semer ou planter trop près de leur base, et s'ils sont nouveaux, à cause des émanations du plâtre ou de la chaux. A ce moyen, trop coûteux, on peut substituer les suivants:

2o. Employer des rideaux d'arbres qui poussent peu de racines. On place ces arbres à un pied et on les arrête à huit ou dix pieds; lorsqu'ils deviennent trop vieux pour cet objet, c'est-à-dire tous les huit à dix ans, on les remplace. L'important est qu'ils soient bien garnis du pied; ce genre d'abri a, sur le mur, l'avantage de laisser passer l'air et quelques rayons de soleil, ce qui fait souvent du bien.

3o. Les palissades en bois, en paille, en roseau. Elles sont excellentes; mais les premières sont fort chères, et les autres d'un entretien perpétuel.

4o. Les paillasons. On les place le plus souvent horizontalement et momentanément, c'est-à-dire pendant les chaleurs du jour.

5o. Des branches d'arbres, de larges feuilles, des pots renversés, des paniers ou clochettes faits exprès.

Les arbres résineux, dans leur première jeunesse, et la plus-grande partie des arbustes de terre de bruyère, pendant toute leur vie, sont en général les articles de la culture à qui l'ombre est nécessaire; ce sont surtout les châssis, qui demandent à être défendus du feu brûlant des rayons solaires, c'est-à-dire ombragés depuis dix heures du matin jusqu'à trois après midi, terme moyen. Des paillasons, encore mieux des toiles, y sont employés; un jour d'oubli peut faire perdre le semis le plus précieux, les boutures, les ropiquages auxquels on met le plus d'intérêt, parce que non seulement le soleil agit sur les plantes même, mais encore sur le terrain de la couche, dont il augmente considérablement la chaleur, et d'où il dégage des gaz délétères.

Il résulte des observations que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, que tantôt l'ombre est nuisible aux productions de la culture, tantôt elle leur est utile; l'expérience indiquera toujours le cas, il suffit de bien observer la marche de la végétation.

Influence des plantes et de la nourriture sur la qualité du lait et de ses produits.

Aux quelques remarques publiées, la semaine dernière, sous le titre ci-dessus, nous ajoutons les suivantes que M. S. M. Barré vient de publier dans *Le Nouvelliste* de Québec:

Le "son de blé" a l'effet de produire un lait riche et dense et un beurre d'une couleur foncée, solide, d'une texture ferme et d'une bonne saveur. En général, il n'y a pas de meilleure nourriture que le son de blé et le blé d'inde.

Le son de sarrasin augmente la lactation, mais produit un beurre mou, gras et d'une saveur désagréable. Les rebuts de brasseries, de fabriques d'empois, produisent le même effet.

La "farine de blé d'inde" (maïs) est très propre à la production du beurre; mais quelquefois elle diminue la production du lait.

Un mélange d'avoine, d'orge, de seigle et de blé d'inde, en quantités égales, forme une nourriture

excellente pour la qualité de beurre, mais prise à l'excès, il paraîtrait que l'avoine produit des difficultés dans le battage.

Les tourteaux de "graines de coton" ont un effet excellent sur la qualité du beurre, mais leur emploi doit être restreint. Ils produiraient, paraît-il, la constipation des vaches.

Les tourteaux de "graine de lin" donnent une saveur désagréable au beurre et en même temps une mauvaise couleur.

Les "navets" font produire beaucoup de lait, mais peu de beurre et d'une mauvaise saveur.....

Le *Rye Grass*, herbe anglaise, un beurre très ferme, et cette qualité est très recherchée au Danemark et même en Normandie (France).

On croit que les beurres de conserves sont produits sur des herbages secs, c'est-à-dire contenant une faible proportion de matières huileuses.

La herbe de jain "poa pratensis" (paturin des prés), fameuse herbe de Kentucky, est très estimée par les Américains pour la production du beurre.

Respectons les oiseaux.

Avant deux mois, nous verrons revenir dans nos forêts, dans nos jardins et vergers ces nombreux oiseaux qui viennent nous égayer par leur chant mélodieux : auxiliaires de l'homme, ils continueront à le protéger contre la multiplication des insectes et des vers qui s'attaquent à nos récoltes. Ils s'acquittent de cette tâche avec une ponctualité qui ne s'est jamais démentie, un courage et une ardeur qu'on n'aurait pas cru trouver dans des êtres si faibles pour la plupart.

Malheureusement nous leur rendons le change d'une triste manière, en les traitant en ennemis, leur faisant une chasse à mort. Ne sait-on pas que la chasse aux oiseaux a pour conséquence funeste de favoriser les ravages des chenilles dans nos bois et nos jardins. Il serait bien temps de mettre un terme à cet abus.

Si nous voulons la conservation des fruits de nos jardins et de nos vergers, ne détruisons pas les oiseaux insectivores ; leur existence assure seule la destruction des chenilles ; l'homme n'est qu'un auxiliaire bien faible pour la chasse aux insectes, il ne possède ni la perfection des sens ni les instincts qui poussent l'oiseau, à toute heure du jour, à s'emparer des ennemis de nos récoltes ; il n'en peut détruire qu'un petit nombre, et encore son insouciance lutte-t-elle souvent contre son propre intérêt qu'il ignore, et contre la loi qui défend la destruction des oiseaux insectivores, à certaines époques de l'année. Avec les petits oiseaux, nous conserverons les fruits de nos jardins, nourriture du riche et du pauvre.

Choses et autres.

Les Orgues "Dominion" à l'étranger.—En octobre 1882, la Compagnie d'Orgue et de Pianos "DOMINION," recevait la lettre suivante, qui avait été adressée à ses agents, en Angleterre :

Derby, Angleterre, 11 octobre 1882.

MM. FORSYTH BROS.,

Agents de la Compagnie d'Orgues et de Pianos "Dominion."

Messieurs,—J'ai été excessivement occupé pendant la semaine du congrès ecclésiastique à l'exposition ou je vous au-

rais écrit plus tôt touchant l'orgue que vous avez consenti à envoyer ici pour y être exposé. Lorsque votre voyageur était ici, je lui dis que Chappell, de Londres, allait m'envoyer le plus grand orgue que fabriquent Clough & Warren, que Metzler m'adressait un Masson & Hamlin, de grande dimension, la compagnie d'orgues de Bell (de Guelph), un instrument du plus grand modèle, et la compagnie américaine d'orgues de Smith, un très grand modèle également. Comme je désirais que l'exposition fut aussi complète et décisive que possible, j'ajoutai que vous consentiriez peut-être à envoyer un instrument représentant l'excellence de votre fabrication aux mêmes conditions, c'est-à-dire, contre paiement par moi du fret d'aller et retour. Je suis contraint par la vérité de vous dire que, quoique les orgues que je viens de nommer fussent des instruments très bons, tous ceux qui essayèrent et examinèrent les orgues exposés, et le nombre des appréciateurs fut considérable, ont été de l'opinion que l'orgue du "DOMINION" était certainement le meilleur et qu'en prix (Le Clough & Warren était marqué £225), il n'y a pas de comparaison. Personnellement, j'ai une si haute opinion de votre instrument, que quoique j'aie en magasin deux grands orgues de la manufacture Clough & Warren, je suis convaincu que si je le garde et le place à l'extrémité de mon grand salon, il se vendra rapidement et amènera de nombreuses affaires dans cette spécialité d'instruments.

L'exposition est maintenant terminée, l'orgue fait très bel effet où je l'ai placé et je suis si sûr qu'il amènera tant de ventes que j'ai peine à m'en séparer, et en définitive, je me suis décidé à le garder.

Votre tout dévoué,

EDGAR HORNE.

Cette communication n'est qu'un échantillon des lettres nombreuses que la Compagnie reçoit constamment de toutes les parties du monde ; et parvenant à la Compagnie, sans sollicitations de sa part, elle la certitude que le "DOMINION" est le meilleur instrument de ce genre dans le monde entier.

Le dépôt général de ces Orgues est chez M. L. E. N. Pratte à Montréal.

La vente des produits agricoles.—Nous avons souvent attiré l'attention des cultivateurs sur la nécessité de vendre leurs produits agricoles quand le temps de la vente est arrivé et que les prix offerts leur paraissent raisonnables, car outre la détérioration des produits, il y a la diminution dans le poids et le risque de les vendre plus tard que la moitié du prix qu'on aurait pu obtenir auparavant. A l'heure qu'il est un tiers des cultivateurs n'ont pas vendu leur beurre ; l'automne dernier ils auraient pu obtenir 15 cents par livre de leur beurre, et aujourd'hui c'est à peine s'ils peuvent obtenir 13 cts par livre de ce même beurre. Il en est ainsi des pommes de terre que l'on refusait de vendre 40 cts le minot, l'automne dernier.

Nous lisons à ce sujet dans le *Moniteur du Commerce* :

Les cultivateurs commencent à reconnaître que nous avons raison lorsque nous les engageons à vendre leurs pommes de terre aussi promptement que possible : les prix de ce jour sont de beaucoup plus faibles que ceux du commencement de la saison, et les cultivateurs craignant de perdre complètement leurs réserves font aujourd'hui les concessions qu'ils auraient dû faire il y a longtemps. Un lot de quelques centaines de sacs de pommes hâtives a été offert à 70c le sac, alors qu'il y a deux mois le propriétaire en aurait refusé 80 à 85. L'exportation vers New York ne peut être faite en ce moment qu'au prix à Montréal, de 30 à 35c le sac : quant à celle pour Chicago, il ne peut en être question, attendu que le prix que l'on pourrait obtenir couvrirait à peine le fret et les droits de douane.

—D'après le recensement de 1880 il y a 7,670,493 de personnes employées dans les travaux agricoles aux Etats-Unis, et exploitent 4,005,307 fermes valant \$10,167,096,976. Ce chiffre montre de quelle valeur sont les habitants des fermes non seulement comme producteurs de la richesse, mais comme consommateurs des produits des manufactures. Ainsi, d'après ce même recensement, les instruments aratoires et les machines achetées par cette population s'élevaient à \$406,520,005, somme qui est sortie nécessairement de la poche des fermiers pour entrer dans celle des fabricants et des ouvriers qui produisent ce genre d'outils. Les marchands d'engrais ont reçu \$28,586,397 en 1876. Ces chiffres donneront une haute idée de l'importance de la population de cultivateurs comme consommatrices.

RECETTES

Prescriptions pharmaceutiques pour les chevaux.

(Suite).

Lavement vermifuge, ou contre les vers.—Prenez une bonne poignée d'absinthe, faites bouillir dans trois pintes d'eau, et donnez.

Masticatoire (qui excite l'appétit) stomachique.—Prenez deux gousses d'ail, écrasez-les, mettez-les dans deux ou trois cuillerées de vinaigre dans lequel vous aurez fait fondre une bonne cuillerée à café de sel marin ou de table, ensuite trempez-en un linge, dont vous entourerez un filet, et que vous mettrez dans la bouche de l'animal.

Masticatoire stimulant.—Prenez semence de moutarde, de poivre, à la dose d'un dé à coudre; concassez le tout, enveloppez en un filet avec un linge, trempez-le dans le vinaigre, et mettez-le à la tête du cheval. Ce remède convient dans le grand engorgement des glandes salivaires dessous la mâchoire ou aux aïves, accompagné de rougeur des yeux.

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné que les Messieurs dont les noms suivent ont respectivement demandé une licence en vertu du susdit Acte, savoir :

M. Germain Lévêque, licence d'hôtel, pour tenir un établissement à son domicile, près de l'église de Ste Anne de la Pocatière ;

M. F. H. Proulx, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, à Ste Anne susdite ;

M. Auguste Lord, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, à St Pacôme ;

M. Léon Roy, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, à St Paschal ;

M. D. Hatton, licence de magasin, pour faire commerce à environ dix arpents au Nord-Ouest de l'église de St Paschal ;

M. N. McNeil, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, à St Paschal ;

M. Ls Messier, licence de magasin, pour faire commerce à son domicile, au village de Kamouraska.

ALFRED POTVIN,

Inspecteur des licences pour le comté de Kamouraska.

Ste Anne de la Pocatière, }
11 mars 1884. }

13 mars 1884.

PROVINCE DE QUÉBEC, }
Arrondissement des Licences de Témiscouata. }

L'ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DES LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné que les personnes suivantes ont demandé chacune une licence pour la vente des liqueurs dans les endroits désignés plus bas en regard de leurs noms, savoir :

Talbot & Girard, licence de magasin, pour vendre dans leur magasin actuel,—Rue de la Côte, Fraserville ;

Charles Bergovin & Cie., licence de magasin, pour vendre dans leur magasin actuel,—Chemin au Sault, Fraserville ;

Charles F. Bouchard, licence de magasin, pour vendre dans son magasin actuel,—Rue de la Côte, Fraserville ;

David St Pierre, licence de magasin, pour vendre dans son magasin actuel,—Rue de la Côte, Fraserville ;

George & J. St Pierre, licence de magasin, pour vendre dans leur magasin actuel,—Au pied de la Côte, Fraserville ;

Joseph Deslauriers, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Près le Bureau de Poste, Fraserville ;

Octave Talbot, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Ancien hôtel Larochelle, Fraserville ;

Michel Chenard, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Au sud du pont Noir, Fraserville ;

Jacques Garant, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Au sud du pont Noir, Fraserville ;

Joseph Michaud, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Rue LaFontaine, Fraserville ;

Simon Labrie, licence de magasin, pour son établissement actuel,—À l'extrémité Ouest du village, Isle-Verte ;

Thomas Onellet, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Près le Bureau d'enregistrement, Isle-Verte ;

Elzéar Marceau, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Au coin de la route, Isle-Verte ;

Joseph A. Fontaine, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Près la gare de l'Intercolonial, Fraserville ;

Nazaire Lemieux, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Près la gare de l'Intercolonial, Fraserville ;

Jérémie Riguy, licence d'hôtel, pour le St Lawrence Hall, Village de Cacouna ;

Zéphirin Onellet, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—À la Pointe, Fraserville ;

David Déry, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Trois-Pistoles, près de l'église ;

Charles Bélanger, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Trois-Pistoles, près de l'église ;

Gauvin & Mailloux, licence de magasin, pour leur magasin à être bâti,—Coin des rues Iberville et de l'école, Fraserville ;

Alexis Lebrun, licence de magasin, pour son établissement actuel,—Rue Fraser, Fraserville ;

Méthot & St Jorre, licence de magasin, pour leur établissement actuel,—Coin des rues de la Côte et Fraser, Fraserville ;

Damiens & Frère, licence de magasin, pour leur établissement actuel,—Coin des rues de l'école et d'Iberville, Fraserville ;

Ernest Onellet, licence de magasin, pour un magasin qu'il se propose de louer,—rue de la Côte, Fraserville ;

David Déry, licence d'hôtel, pour son établissement actuel,—Trois-Pistoles, près de l'église ;

Léonard Pelletier, licence de magasin, pour son ancien magasin,—Village de Cacouna.

L. V. DUMAIS,

Inspecteur en chef.

Fraserville, 10 mars 1884.

13 mars 1884.

FIL DE FER POUR CLOTURE.

20 Tonneaux de vieux Grément de Bâtiments, en fil de fer galvanisé, de toute grandeur, qui peut servir pour clôture.

À vendre à bon marché par

J. & W. REID,

925 et 100, rue St Paul, Québec.

13 mars 1884.

ACTE DES LICENCES

POUR LA VENTE DE LIQUEURS, 1883

AVIS PUBLIC est par le présent donné que vingt-huitième jour de MARS prochain, à dix heures de l'avant-midi, au Bureau d'enregistrement, au VILLAGE DE KAMOURASKA, il se tiendra une assemblée du Bureau des Commissaires des licences pour l'arrondissement du comté de Kamouraska, aux fins de décider sur le mérite des requêtes à lui soumises selon les dispositions de " l'Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883."

Donné sous mon seing, à Ste Anne de la Pocatière, ce vingt-cinquième jour de Février 1884.

ALFRED POTVIN,

Inspecteur des licences pour le comté de Kamouraska,

28 février 1884.

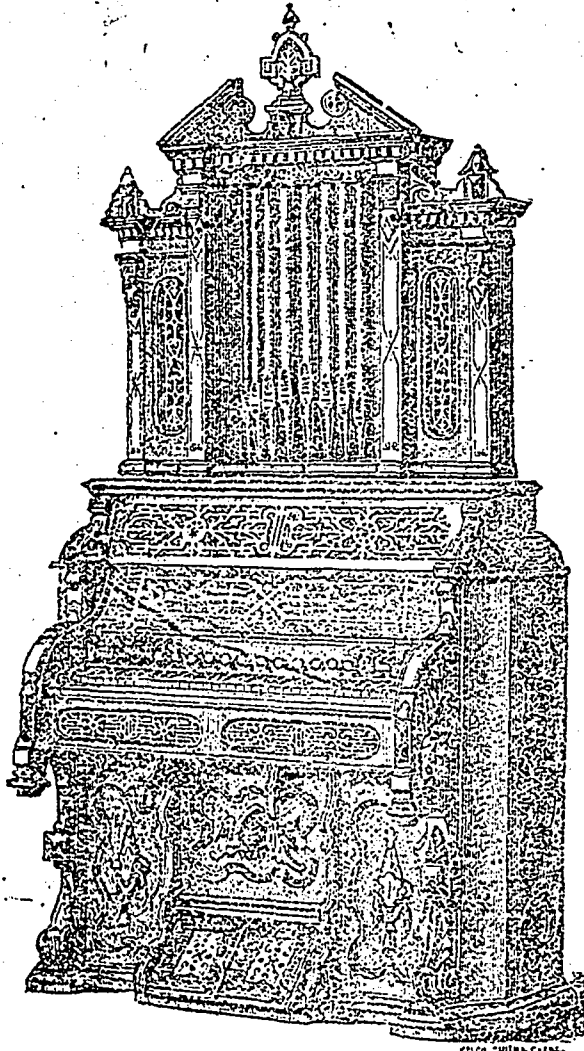
ORGUES-HARMONIUMS "DOMINION"

FABRIQUÉS À
BOWMANVILLE, ONT.

Pour Chapelles, Eglises et Salons.

50 PREMIERS PRIX

dans différentes parties du monde.



Satisfaction garantie.—Prix plus bas que partent ailleurs en égard à la qualité.—Catalogues illustrés expédiés sur demande.—Prix de \$50 à \$1000.

Une centaine d'instruments toujours en magasin.
S'adresser à

L. E. N. PRATTE

No. 280, Rue Notre-Dame, Montréal

Dépot Général des Orgues "DOMINION."

L'ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DE LIQUEURS, 1883.

AVIS est par le présent donné, que LUNDI, 31 Mars prochain, à DIX heures du matin, il y aura au Palais de Justice du District de Kamouraska, en la ville de Fraserville, une assemblée du Bureau des Commissaires de Licences pour l'arrondissement de Témiscouata, aux fins de délibérer sur les demandes de certificats pour les licences que l'Acte précité l'autorise à accorder.

Par ordre du Bureau,

L. V. DUMAIS,
Inspecteur en chef.

Fraserville, 25 février 1884.

28 février 1884.

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de Québec, demande sera faite pour obtenir l'incorporation d'une compagnie intitulée "La Compagnie d'Aqueduc de Fraserville," avec pouvoir de construire un ou des aqueducs dans et pour la ville de Fraserville, d'acquiescir et posséder des biens meubles et immeubles dans et auprès d'elle, d'exploiter, ondu d'obtenir tous les droits nécessaires et ordinaires en pareil cas.

J. ELZEAR POULIOT, Avocat.

Fraserville, 9 février 1884

TERRE A VENDRE OU A LOUER.

UNE superbe terre à vendre ou à louer, située au premier rang de la paroisse de Notre-Dame du Sacré-Cœur, comté de Rimouski, de cinq arpents de front sur quarante-deux arpents de profondeur, avec magnifiques bâtisses dessus construites.

Conditions très avantageuses.—S'adresser à

J. A. FRASER,
Département de l'Agriculture, OTTAWA, Ont.

6 mars 1884.

PEPINIERE DU VILLAGE DES AULNAIES 1884.

30,000 Plants à vendre, variétés propres au climat du Canada.—Blé & Patates de semence.—
Catalogues gratis.

Pommiers, Pruniers, Poiriers, Cerisiers, Vignes.

Gadelliers, Groseillers, Framboisiers, Ronces, Fraisiors.

Erables argentées, Erables Negundo (à Giguère) \$3, \$10, \$15
le 100.—Peupliers argentés.

Maronniers, Ormes, Chênes, Arbustes de jardins, etc., etc.

Spécialités par la malle: "Fraisiers Sharpless" 50 cts doz.
25 Pommiers, greffés cet hiver, assortis, \$1.

Erables Negundo 50 cts à \$1 la doz. Chênes \$1 la doz. Ormes
\$2. la doz.

Timbres de poste acceptés, pour montants au-dessous d'une piastre.

Blé de Semence, à barbe, "Manitoba & Minnesota," blé le plus hâtif, \$4.20 la sac.

Patates "Blanche d'Amérique," belles, bonnes, très productives sac de 100 lbs, \$1.

Echantillon de Blé & Patates par malle, 5 cts chaque.

Chèvres, \$10 la paire.

Adressez à

AUGUSTE DUPUIS,
Village des Aulnaies, Comté L'Islet P. Q.